



## Guide aux garanties accidents du travail



### Tableau des Garanties accordées

- 1.1 Remboursement des frais médicaux suite à un Accident du travail et extra-professionnel Somme assurée **1.000 euros**

#### DOCUMENTS NÉCESSAIRES À LA LIQUIDATION DU SINISTRE

1. Certificat INAIL - Institut National Accidents du Travail (en cas d'accident du travail)
2. Certificat de premiers secours (en cas d'accident non professionnels)
3. Tickets des frais supportés uniquement pour les appareils thérapeutiques ou prothétiques
4. Factures des frais médicaux supportés

Présenter un exemplaire de la documentation originale. En apposant sur l'original dont on fournit une copie un cachet contenant : le nom de la Caisse du Bâtiment qui a ouvert le dossier du sinistre, la mention « Reçu », la date d'apposition du cachet.

- 2.1 Indemnité forfaitaire suite à un Accident du Travail avec hospitalisation comprise entre 16 et 29 jours Somme assurée **1.500 Euros**

#### DOCUMENTS NÉCESSAIRES À LA LIQUIDATION DU SINISTRE

1. Copie du Certificat INAIL
2. Copie de la Lettre de la Sortie de l'hôpital et, seulement sur demande, la copie intégrale Copie du Dossier Médical

- 2.2 Indemnité forfaitaire suite à un Accident du travail avec une hospitalisation d'une durée d'au moins 30 jours  
Somme assurée **2.000 euros**.

### DOCUMENTS NÉCESSAIRES À LA LIQUIDATION DU SINISTRE

1. Copie du Certificat INAIL
2. Copie de la Lettre de la Sortie de l'hôpital et uniquement sur demande, une Copie du Dossier Médical

- 2.3 Indemnité forfaitaire pour Invalidité Permanente suite à un Accident du Travail Somme assurée **5 000 Euros**

### DOCUMENTS NÉCESSAIRES À LA LIQUIDATION DU SINISTRE

1. Copie Certificat INAIL qui atteste une invalidité supérieure à 50 %
2. Copie de la Lettre de la Sortie de l'hôpital et, uniquement sur demande, la copie du Dossier Médical

- 2.4 Remboursement des Frais des Soins pour Accid. du Travail avec rééducation neuromotrice d'une durée > 60 jj. mais < 181 jj. Somme assurée **5.000 euros**

### DOCUMENTS NÉCESSAIRES À LA LIQUIDATION DU SINISTRE

1. Copie du Certificat INAIL
2. Copie du Dossier Médical
3. Copie de la demande de paiement rédigée par le centre de soins de manière détaillée.

Le paiement de l'indemnité sera en tout cas subordonné à la souscription de l'Assuré de l'engagement à présenter l'original des factures établies par le centre de soins et dûment acquittées. La rééducation pourra être effectuée exclusivement auprès d'un Institut d'Hospitalisation et Soins à Caractère Scientifique et Hospitalier d'importance nationale et hautement spécialisé pour la rééducation neuromotrice aux termes de la loi n° 833/78 art. 42 et ses modifications et intégrations successives. (*voir le point d'attention 4 des instructions opérationnelles pour la déclaration de l'accident du travail*).

## Résumé des

- 2.5 Remboursement des Frais des Soins pour Accid. du travail avec rééducation neuromotrice d'une durée > 180 jj. Mais < 361 jj. Somme Assurée **10.000 euros**

### DOCUMENTS NÉCESSAIRES À LA LIQUIDATION DU SINISTRE

1. Copie du Certificat INAIL
2. Copie du Dossier Médical
3. Copie de la demande de paiement rédigée par le centre de soins de manière détaillée.

Le paiement de l'indemnité sera en tout cas subordonné à la souscription de l'Assuré de l'engagement à présenter l'original des factures établies par le centre de soins et dûment acquittées. La rééducation pourra être effectuée exclusivement auprès d'un Institut d'Hospitalisation et Soins à Caractère Scientifique et Hospitalier d'importance nationale et hautement spécialisé pour la rééducation neuromotrice aux termes de la loi n° 833/78 art. 42 et ses modifications et intégrations successives. ([voir le point d'attention 4 des instructions opérationnelles pour la déclaration d'un accident du travail](#)).

- 2.6 Remboursement des Frais des Soins pour Accid. du Travail avec rééducation neuromotrice d'une durée > 360 jj  
Somme assurée **20.000 euros**

### DOCUMENTS NÉCESSAIRES À LA LIQUIDATION DU SINISTRE

1. Copie du Certificat INAIL
2. Copie du Dossier Médical
3. Copie de la demande de paiement rédigée par le centre de soins de manière détaillée.

Le paiement de l'indemnité sera en tout cas subordonné à la souscription de l'Assuré de l'engagement à présenter l'original des factures établies par le centre de soins et dûment acquittées. La rééducation pourra être effectuée exclusivement auprès d'un Institut d'Hospitalisation et Soins à Caractère Scientifique et Hospitalier d'importance nationale et hautement spécialisé pour la rééducation neuromotrice aux termes de la loi n° 833/78 art. 42 et ses modifications et intégrations successives. ([voir le point d'attention 4 des instructions opérationnelles pour la déclaration de l'accident du travail](#)).

## Résumé des

- 2.7 Frais de Soins pour Acc. du Trav. avec rééducation neuromotrice pour grave traumatisme crânien et/ou lésion de la moelle épinière Somme assurée **60.500 euros**

### DOCUMENTS NÉCESSAIRES À LA LIQUIDATION DU SINISTRE

1. Copie du Certificat INAIL
2. Copie du Dossier Médical
3. Copie de la demande de paiement rédigée par le centre de soins de manière détaillée.

Le paiement de l'indemnité sera en tout cas subordonné à la souscription de l'Assuré de l'engagement à présenter l'original des factures établies par le centre de soins et dûment acquittées. La rééducation pourra être effectuée exclusivement auprès d'un Institut d'Hospitalisation et Soins à Caractère Scientifique et Hospitalier d'importance nationale et hautement spécialisé pour la rééducation neuromotrice aux termes de la loi n° 833/78 art. 42 et ses modifications et intégrations successives. [\*\(voir le point d'attention 4 des instructions opérationnelles pour la déclaration de l'accident du travail\).\*](#)

- 2.8 Indemnité de Nourriture et Logement de l'accompagnateur pour la rééducation qui a lieu à l'extérieur de la Province de résidence, indemnité journalière égale à **50,00 euros** pour un maximum de **90 jours**

### DOCUMENTS NÉCESSAIRES À LA LIQUIDATION DU SINISTRE

1. Copie du Certificat INAIL
2. Copie du Dossier Médical
3. Copie des Papiers d'identité et numéro d'identification fiscale de l'accompagnateur
4. Copie de la documentation prouvant la présence de l'accompagnateur dans l'Institut dans lequel la rééducation a lieu

## Résumé des

- 2.9 Indemnité de Nourriture et Logement de l'accompagnateur pour la rééducation qui a lieu à l'extérieur de la Région de résidence Indemnité journalière de **75,00 euros** pendant un maximum de **90 jours**

### DOCUMENTS NÉCESSAIRES À LA LIQUIDATION DU SINISTRE

1. Copie du Certificat INAIL
2. Copie du Dossier Médical
3. Copie des Papiers d'identité et numéro d'identification fiscale de l'accompagnateur
4. Copie de la documentation prouvant la présence de l'accompagnateur dans l'Institut dans lequel la rééducation a lieu

- 2.10 Remboursement des Frais de transport en ambulance pour la rééducation qui a lieu à l'extérieur de la Province de résidence somme assurée **600 euros**

1. Copie du Certificat INAIL
2. Copie de la demande de paiement rédigée par le centre de soins de manière détaillée.

Le paiement de l'indemnité sera en tout cas subordonné à la souscription de l'Assuré de l'engagement à présenter l'original des factures établies par le centre de soins et dûment acquittées.

- 2.11 Remboursement des Frais de transport en ambulance pour la rééducation qui a lieu à l'extérieur de la Région de résidence somme assurée **1.200 euros**

**1 . Copie du Certificat INAIL**

**3. Copie de la demande de paiement rédigée par le centre de soins de manière détaillée.**

**Le paiement de l'indemnité sera en tout cas subordonné à la souscription de la part de l'Assuré de l'engagement à présenter l'original des facture établies par le centre de soins et dûment acquittées**

- 2.12 Remboursement des Frais Dentaires supportés suite à un Accident du Travail Somme Assurée **2.000 euros**

**DOCUMENTS NÉCESSAIRES À LA LIQUIDATION DU SINISTRE**

- 1. Certificat INAIL**
- 2. Factures du dentiste (numéro d'identification fiscale du salarié)**
- 3. Présenter un exemplaire de la documentation originale. En apposant sur l'original dont on fournit une copie un cachet contenant : le nom de la Caisse du Bâtiment qui a ouvert le dossier du sinistre, la mention « Reçu », la date d'apposition du cachet.**

- 2.13 Capital en cas de Décès pour Acc. du Travail avec doublement de la somme en présence d'enfants avec handicap ou d'un âge < 14 ans Somme Assurée **10.000 euros**

### **DOCUMENTS NÉCESSAIRES À LA LIQUIDATION DU SINISTRE**

1. **Copie du Certificat INAIL**
2. **Copie Certificat de décès**
3. **Copie des Papiers d'Identité et numéros d'identification fiscale des héritiers (dans le cas de plusieurs héritiers, présenter la copie de la procuration en faveur d'un de ces derniers, en joignant toujours les papiers d'identité et le numéro d'identification fiscale de tous les héritiers)**
4. **Copie du Décret du juge des tutelles en cas d'héritiers mineurs**
5. **Copie de la Déclaration tenant lieu d'acte de notoriété**
6. **Copie de l'Attestation de charge de famille au moment du décès**

- 2.14 Indemnité de funérailles en cas de Décès suite à un Accident du Travail somme assurée **1.500 euros**

### **DOCUMENTS NÉCESSAIRES À LA LIQUIDATION DU SINISTRE**

- 1. Copie du Certificat INAIL**
- 2. Copie du Certificat de décès**
- 3. Copie des Papiers d'identité et numéros d'identification fiscale des héritiers (en cas de plusieurs héritiers, présenter une copie de la procuration en faveur d'un d'entre eux, en joignant toujours des papiers d'identité et le numéro d'identification fiscale de tous les héritiers)**
- 4. Copie de la Déclaration tenant lieu d'acte de notoriété**
- 5. Copie de l'Attestation de charge de famille au moment du décès**

### Tableau des Garanties accordées

- 3.1 Remboursement des Frais médicaux suite à une **Maladie Professionnelle** qui détermine une I.P. d'un niveau égal ou > à 55 % somme assurée de **1.000 euros**

#### DOCUMENTS NÉCESSAIRES À LA LIQUIDATION DU SINISTRE

1. Certificat INAIL
2. Factures des frais médicaux supportés
3. Reçus du paiement du ticket modérateur
4. Présenter un exemplaire de la documentation originale. En apposant sur l'original dont on fournit une copie un cachet contenant : le nom de la Caisse du Bâtiment qui a ouvert le dossier du sinistre, la mention « Reçu », la date d'apposition du cachet.

- 3.2 Indemnité de funérailles en cas de Décès suite à une **Maladie Professionnelle** somme assurée **1.500 euros**

#### DOCUMENTS NÉCESSAIRES À LA LIQUIDATION DU SINISTRE

1. Copie du Certificat INAIL
2. Copie du Certificat de décès
3. Copie des Papiers d'identité et numéros d'identification fiscale des héritiers (en cas de plusieurs héritiers, présenter une copie de la procuration en faveur d'un d'entre eux, en joignant toujours des papiers d'identité et le numéro d'identification fiscale de tous les héritiers)
4. Copie de la Déclaration tenant lieu d'acte de notoriété
5. Copie de l'Attestation de charge de famille au moment du décès